



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2010-0451 – NEVO
dossier lié n° 8800532

Maisons-Alfort, le 30 mars 2010

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
NEVO, identique à ALTO MARATHON**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par SYNGENTA AGRO S.A.S, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation NEVO.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit ALTO MARATHON, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 8800532, est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour NEVO est bien strictement identique à celle déclarée pour ALTO MARATHON ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation NEVO, présentée par SYNGENTA AGRO S.A.S, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit ALTO MARATHON.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : NEVO, PIDQ